

#### PRÉFET DE LA MARNE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

Nº DPC/2014/97

# ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

#### COMMUNE de LEUVRIGNY

# LE PREFET de la REGION CHAMPAGNE-ARDENNE PREFET de la MARNE

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU l'arrêté préfectoral n° n° DPC/IAL/2013/65 du 31 décembre 2013 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, Directrice de cabinet;

#### ARRETE

#### Article 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, n° DPC/2006-I/1/129 du 03 février 2006, concernant la commune de Leuvrigny.

#### Article 2

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Leuvrigny sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques, en application du code de l'environnement.

.../...

### Article 3

Le dossier communal d'information comprend :

- la liste des risques naturels, miniers prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,
- la délimitation des zones exposées,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture (SIRACEDPC – 1, rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne), mairie de Leuvrigny et librement téléchargeables sur le site Internet de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : <a href="http://www.marne.gouv.fr">http://www.marne.gouv.fr</a>

## Article 4

Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information sera adressée à monsieur le maire de la commune de Leuvrigny et à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et mis en ligne sur le site Internet de l'Etat dans la Marne.

## Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25, rue du Lycée – 51036 Châlons en Champagne cedex).

#### Article 6

M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne, Mme la sous-préfète, directrice de cabinet, les chefs de service régionaux et départementaux et M. le maire de la commune de Leuvrigny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 13 9 NOV. 2014

Pour le Préfet, La sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Corinne SIMON



# Préfecture de la MARNE

# Commune de LEUVRIGNY

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Situation de la commune a	t du L	ueloure plens de	mis à jour le	oo nahuusis	ulallel as I Di	
silvation de la commune d	o regard a on oo pr	usieurs pians de	prevention de risqu	es natureis pre	Visibles [ Pi	
La commune est située dans le périmètre d'un PPR n				oui X	non	
Approbation	date	1 OCT. 2014	aléa	Mouvement	de terrain	
	date	2014	aléa			
	date		aléa			
Les documents de référen	nce sont :					
Arrêté préfectoral du 1er octobre mouvement de terrain de la côte				Consultable	sur Internet	
moovement de tendin de la cole	s a lie de Halice dalis le	de france dans le secieti de la vallee de la Maine			Consultable sur Internet	
				Consultable		
situation de la commune a	u regard d'un plan	de prévention de	e risques miniers [ F	A THE CAMPINE OF SALES AND AND AND ADDRESS	Joi milantor	
La commune est située do				oul	non	
	date		effet			
			effet			
documents de référence :						
				Consultable	sur Internet	
				Consultable	The second point and the second	
			W.	Consultable	sur Internet	
Situation de la commune a	u regard d'un plan d	de prévention de	e risques technologi	ques [PPRt]		
La commune est située do				oui	non	
	date		offet	001	11011	
	date		effet			
	ddle		effet			
	date		effet			
Les documents de référen	date		effet			
Les documents de référen	date		effet	Consultable		
	date ce sont :			Consultable	sur Internet	
iituation de la commune au	date ce sont : u regard du zonage	réglementaire p	pour la prise en com	Consultable pte de la sismi	sur Internet	
ituation de la commune au	date ce sont : u regard du zonage	<b>réglementaire p</b> l'environnement mo Forte	pour la prise en com	Consultable pte de la sismi 2010-1254 et 2010-	sur Internet	
<b>ituation de la commune au</b> en application des articles R 563-4	date ce sont : u regard du zonage tet R 125-23 du code de	l'environnement mo	pour la prise en com polifiés par les décrets n°2	Consultable pte de la sismi 2010-1254 et 2010-	sur Internet icité 1255	
ituation de la commune au	date ce sont : u regard du zonage tet R 125-23 du code de	l'environnement mo Forte zone <b>5</b>	pour la prise en com odifiés par les décrets n°2 Moyenne Modérée zone 4 zone 3	Consultable  pte de la sismi  010-1254 et 2010- Faible	sur Internet icité 1255 Très faible	
<b>Situation de la commune au</b> en application des articles R 563-4 La commune est située dans	date ce sont : u regard du zonage tet R 125-23 du code de	l'environnement mo Forte	pour la prise en com odifiés par les décrets n°2 Moyenne Modérée zone 4 zone 3	Consultable  pte de la sismi  010-1254 et 2010- Faible	sur Internet icité 1255 Très faible	
<b>Situation de la commune au</b> en application des articles R 563-4	date ce sont : u regard du zonage t et R 125-23 du code de une zone de sismicité	l'environnement mo Forte zone 5	pour la prise en com padifiés par les décrets n°2 Moyenne Modérée zone 4 zone 3	Consultable  pte de la sismi  010-1254 et 2010-  Faible  zone 2	sur Internet icité 1255 Très faible	

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date , 1 9 NOV. 2014

Le préfer de début de la Directrice de Cabinet

orinne SIMON

Extrait du dossier communal relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Fiche descriptive du risque

PERIMETRE DE LA ZONE D'ETUDE

DU PLAN DE PREVENTION DU

RISQUE NATUREL MOUVEMENT DE

TERRAIN DE LA COTE D'ILE DE

FRANCE DANS LE SECTEUR DE LA

VALLEE DE LA MARNE

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2014, l'établissement d'un plan de prévention du risque naturel « mouvement de terrain » est approuvé sur le territoire de 31 communes de la Vallée de la Marne.

# Nature et caractéristiques de la zone d'étude :

Le plateau de l'Île de France est incisé par la Marne, qui a créé des versants de pentes variables. De plus, la Marne reçoit de nombreux affluents qui ont eux-même incisé des vallons perpendiculaires à la vallée principale. Ces vallons sont dissymétriques de par une géologie très variée et des différences d'érosion, généralement dues à l'exposition.

### Intensité et description des phénomènes « glissement de terrain » :

# a) Le glissement gravitaire profond

Ce type de phénomène à très faible probabilité d'occurrence admet par ailleurs une intensité très élevée. Ce type de glissement, qui est causé par une instabilité de la géologie en place, est caractérisé par la rotation de toute une partie des couches stratigraphiques, entraînant une surface de décrochement importante en amont, suivie d'un ou plusieurs replats parfois à contre-pente, et d'un ou plusieurs décrochements secondaires. Une coulée de débris pouvant atteindre plusieurs centaines de mètres, représentée par une succession de bourrelets se produit toujours à l'aval de ce type de glissement, et peut causer également d'importants dégâts.

## b) Le glissement « classique »

Les glissements circulaires « classiques » affectent principalement les terrains meubles. Ils se produisent donc à la fois dans les terrains en place et des terrains déjà glissés.

Ce glissement, type glissement de talus, se différencie des glissements rotationnels profonds, de part les dimensions et les volumes mobilisés. Ce type de glissement concerne en effet généralement des surfaces de l'ordre de la centaine de mètre² pour une épaisseur de l'ordre du mètre².

## c) Le fluage

Le fluage est un phénomène qui se produit sur un sol déstructuré et/ou plastique, même lorsque la pente est très faible. Les matériaux concernés par ce phénomène, sont souvent les matériaux de coulée de débris (notamment holocènes et plus récents), ou les couches géologiques les plus plastiques (notamment les argiles du Sparnacien). Le matériau évolue tel un fluide visqueux et, en fonction de la quantité d'eau, se déforme plus ou moins rapidement.





